

Réunion du : 8 Juin 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 38

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOUNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U18 D2 - Match N° 51915.2, E-Alligny St Amand 1 / CS Corbigny 1 du 10 juin.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour décaler cette rencontre à 16h00.**

Demande refusée : pas de report sur la dernière journée de championnat, incidences sur le classement.

Championnat U15 D1 - Match N° 51799.2, US Cosne 2 / CS Corbigny 1 du 10 juin.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 10h00.**

Demande acceptée (pas d'incidences sur le classement).

Championnat U15 D2 - Match N° 51898.1, E-Snid 2 / E-Coulanges 1 du 10 juin.

En raison de l'indisponibilité du stade Louis Masson à Imphy ET de l'occupation des installations du stade des Halles à DECIZE à 15h, cette rencontre est avancée à 13h (pas d'incidences sur le classement).

1.2. Forfait général.

Championnat U18 D1 - Match N° 51905.2, E-La Machine 1 / Snid 2 du 3 juin.

Forfait déclaré de l'équipe de Snid 2.

S'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Snid 2 est déclarée forfait général. **Amende 50€.**

Championnat U15 D2 - Match N° 51861.1, E-Moulins 1 / AS Clamecy 1 du 3 juin.

Forfait déclaré de l'équipe E-Moulins 1.

S'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de E-Moulins 1 est déclarée forfait général. **Amende 50€.**

2 – FOOT A 8

2.1. Demande de modification d'une rencontre.

RAS

2.2. Forfait déclaré.

RAS

3 - COUPE(S) DEPARTEMENTALE(S)

Finales des Coupes Départementales le dimanche 18 juin à La Charité.

Equipes qualifiées :

- U15 consolante : UF La Machine – CS Corbigny. **Les équipes sont convoquées à 8h30.**
- U18 consolante : CS Corbigny - US Cosne. **Les équipes sont convoquées à 11h15.**
- U15 principale : US Cosne – FC Nevers. **Les équipes sont convoquées à 13h30.**
- U18 principale : FC Nevers Banlay – AFGP 58. **Les équipes sont convoquées à 15h30.**

4 – ERRATUM RETOUR DE DECISION – Commission de Discipline

Championnat U18 D1 - Match N° 51907.2, FC Nevers 1 / E-Guérigny Urzy 1 du 6 mai.

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission **de Discipline** donnant match perdu par pénalité 0-3, moins 1 point à chaque équipe.

5 – INFO CLUBS

RAS

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.